Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-8647-1	**Numéro de version:**	2.00
Date de révision:	04/11/2022	**Annule et remplace la version du :**	28/06/2021

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ Flexible Power Cable Splicing Kits with 2131 Resin (82-F1, 82-F2, 82-BF1, ALK-8 series)

Numéros d'identification de produit
80-6114-6835-8 80-6114-6836-6

7000006240 7100010200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com

Site internet http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

28-7650-6, 28-7666-2

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
Danger

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Contient:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Polymère uréthane; 1,1,3-TRIS(3-TERT-BUTYL-4-HYDROXY-6-METHYLPHENYL)BUTANE ; Diisocyanate de méthylènediphényle; 1,1'-Phényliminodipropane-2-ol; Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

Système respiratoire |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261G	Eviter de respirer les poussières ou les vapeurs
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261G	Eviter de respirer les poussières ou les vapeurs
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

Raison de la révision:
Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été modifiée.
Numéros d'identification - L'information a été modifiée.
Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Section 02: Déclaration Règlement (UE) 2020/1149 - L'information a été ajoutée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-7650-6	**Numéro de version:**	22.00
Date de révision:	24/04/2025	**Annule et remplace la version du :**	07/02/2023

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ Flame-Retardant Compound 2131 (Part A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Polymère uréthane	154517-54-1		35 - 45
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	15 - 40
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9		10 - 30
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	247-714-0	1 - 5

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient 45% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Polymère uréthane	(N° CAS) 154517-54-1	35 - 45	Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	15 - 40	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Homopolymère du 1,1'-	(N° CAS) 39310-05-9	10 - 30	Tox. aigüe 4, H332

méthylènebis[isocyanato]benzène			Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Phtalate de diundécyle	(N° CAS) 3648-20-2 (N° CE) 222-884-9	< 15	Tox.aquatique chronique 3, H412
Diisocyanate de méthylènediphényle	(N° CAS) 26447-40-5 (N° CE) 247-714-0	1 - 5	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Phosphate de triéthyle	(N° CAS) 78-40-0 (N° CE) 201-114-5 (N° REACH) 01-2119492852-28	< 1,2	Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Diisocyanate de méthylènediphényle	(N° CAS) 26447-40-5 (N° CE) 247-714-0	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	(N° CAS) 39310-05-9	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniaque concentré et 2% de détergent)et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart de produits alimentaires ou pharmaceutiques. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	OELs Belgique	VLEP (8 h):0.052 mg/m3(0.005 ppm)	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide

Couleur	Paille claire
Odeur	Piquante de pétrole
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=148,9 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	>=148,9 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	741 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,08 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taille moyenne de particules	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité vrac	*Pas de données de tests disponibles.*
Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de ramollissement:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Bases fortes
Alcools
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur

Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Cutané	Lapin	LD50 > 7 900 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Cutané	Cochon d'Inde	LD50 > 21 400 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 8,8 mg/l
Phosphate de triéthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 131 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Classification officielle	Irritant
Diisocyanate de méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Phosphate de triéthyle	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Classification officielle	Irritant sévère
Diisocyanate de méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
Phosphate de triéthyle	Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Souris	Sensibilisant
Diisocyanate de méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant
Phosphate de triéthyle	Souris	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Humain	Sensibilisant
Diisocyanate de méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	

Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Phosphate de triéthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère uréthane	154517-54-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>1 640 mg/l

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	10 mg/l
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,35 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	10 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Laitue	Composant analogue	17 jours	NOEC	1 000 mg/kg (poids sec)
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Ver rouge	Composant analogue	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Boue activée	Expérimental	5 heures	EC50	5 000 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Bactéries	Expérimental	30 minutes	EC10	2 985 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EbC50	900 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	350 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	31,6 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	154517-54-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Produit d'hydrolyse Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<2 heures (t 1/2)	
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	76 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique	similaire à OCDE 301B

					DBThO	
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<2 heures (t 1/2)	
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	835.3200 Zhan-Wellens
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	EC C.7 Hydrolyse à pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	154517-54-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Catalogic™
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<1.3	OECD305-Bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	34 000 l/kg	Episuite™
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	300 000 l/kg	Episuite™
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	30 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Numéro CAS

Phtalate de diundécyle 3648-20-2
Statut de l'autorisation: listé dans l'annexe XIV de REACH («Liste des autorisations»)

Ingrédient	Numéro CAS
Phtalate de diundécyle	3648-20-2

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Partie 1 et Partie 2

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Email - L'information a été modifiée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 15: Statut de l'autorisation au titre de REACH: informations sur les ingrédients de l'annexe XIV - L'information a été ajoutée.
Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été ajoutée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be

Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-7666-2	**Numéro de version:**	20.01
Date de révision:	05/10/2023	**Annule et remplace la version du :**	27/07/2023

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M Scotchcast Flame Retardant Resin 2131 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	bnl-productsafety@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
Danger

Symboles :
SGH05 (Corrosion)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	221-360-7	4 - 10

MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280A	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P280A	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 8% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	(N° CAS) 69102-90-5	20 - 30	Substance non classée comme dangereuse
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	(N° CAS) 84852-53-9 (N° CE) 284-366-9	22 - 25	Substance non classée comme dangereuse
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	(N° CAS) 85507-79-5 (N° CE) 287-401-6	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	(N° CAS) 12736-96-8 (N° CE) 235-787-1	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Polymère de 1,3-propanediol	(N° CAS) 25322-69-4	5 - 10	Tox. aigüe 4, H302
Pentoxyde d'antimoine	(N° CAS) 1314-60-9 (N° CE) 215-237-7	5 - 10	Tox. aquatique chronique 2, H411
Huile de ricin	(N° CAS) 8001-79-4 (N° CE) 232-293-8	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	(N° CAS) 3077-13-2 (N° CE) 221-360-7	4 - 10	Lésions oculaires 1, H318
1,1'-Oxydipropane-2-ol	(N° CAS) 25265-71-8 (N° CE) 246-770-3 (N° REACH) 01-2119456811-38	3 - 6	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9	<= 2	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	(N° CAS) 68909-20-6 (N° CE) 272-697-1	<= 1	EUH066 STOT RE 2, H373
1,4-Diazabicyclooctane	(N° CAS) 280-57-9 (N° CE) 205-999-9	<= 1	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver avec l'eau et du savon. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.
Oxydes d'antimoine	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et

équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Noir de carbone	1333-86-4	OELs Belgique	VLEP (8h): 3mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser avec une ventilation extractive appropriée au niveau du poste de travail. Fournir une ventilation extractive

appropriée sur les récipients ouverts.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Pas de gants de protection chimique sont requises

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Odeur piquante
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	> 143,3 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	> 143,3 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	4 264 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	< 186 158,4 Pa [@ 55 °C]
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,29 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Ingestion	Rat	LD50 > 15 800 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 3 800 mg/kg
Huile de ricin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000
Huile de ricin	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 > 5 010 mg/kg
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,34 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 > 14 800 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
1,4-Diazabicyclooctane	Cutané	Lapin	LD50 > 3 200 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
1,4-Diazabicyclooctane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,05 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	Ingestion	Rat	LD50 1 870 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Lapin	Aucune irritation significative
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Aucune irritation significative
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Jugement professionnel	Irritation minimale.
Huile de ricin	Humain	Irritation minimale.
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
1,4-Diazabicyclooctane	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Lapin	Moyennement irritant
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Moyennement irritant
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Jugement professionnel	Corrosif
Huile de ricin	Lapin	Moyennement irritant
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
1,4-Diazabicyclooctane	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Humain	Non-classifié
Polymère de 1,3-propanediol	Homme et animal	Non-classifié
Huile de ricin	Humain	Non-classifié
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	In vitro	Non mutagène
Polymère de 1,3-propanediol	In vitro	Non mutagène
Huile de ricin	In vitro	Non mutagène
Huile de ricin	In vivo	Non mutagène
1,1'-Oxydipropane-2-ol	In vitro	Non mutagène
1,1'-Oxydipropane-2-ol	In vivo	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces

		données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 100 mg/kg/jour	21 jours
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 100 mg/kg/jour	21 jours
Huile de ricin	Ingestion	Coeur | système hématopoïétique | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4 800 mg/kg/jour	13 semaines
Huile de ricin	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Souris	NOAEL 13 000 mg/kg/jour	13 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 470 mg/kg/jour	105 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 470 mg/kg/jour	105 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Système endocrine | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 040 mg/kg/jour	105 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la	Non-classifié	Rat	NOAEL 115	105 semaines

		vessie			mg/kg/jour	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	la peau | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 040 mg/kg/jour	105 semaines
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	5 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	69102-90-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	10 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>100 mg/l

1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Sheepshead Minnow	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	100 mg/l
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Truite arc-en-ciel	Estimé	155 jours	NOEC	100 mg/l
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Algues vertes	Estimé	96 heures	EC50	>100 mg/l
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	100 mg/l
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	100 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	19,1 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	9,2 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	>48,6 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Invertébré	Estimé	96 heures	LC50	2,35 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Ver noir	Estimé	28 jours	NOEC	149 mg/kg (poids sec)
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Vairon de Fathead	Estimé	28 jours	NOEC	1,5 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	2,8 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	2,31 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Boue activée	Estimé	4 heures	EC50	36 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Orge	Estimé	5 jours	EC50	9 230 mg/kg (poids sec)
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Microbes du sol	Estimé	7 jours	NOEC	3 900 mg/kg (poids sec)
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Collembole	Estimé	28 jours	NOEC	1 330 mg/kg (poids sec)
Huile de ricin	8001-79-4	Bactéries	Composant analogue	16 heures	NOEC	10 000 mg/l
Huile de ricin	8001-79-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour	N/A	N/A	N/A

			la classification			
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	105,8 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	>=10 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	poisson rouge	Expérimental	96 heures	LC50	>5 000 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	1 000 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Colin de Virginie	Expérimental	14 jours	LD50	>2 000 mg par kg de poids corporel
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>=100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Algues ou autres plantes aquatiques	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	356 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	180 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	79 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	69102-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	66 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne	OCDE 301B - Mod. CO2

					passe pas la fenêtre de 10 jours)	
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile de ricin	8001-79-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	64 %BOD/ThOD	OCDE 301D
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	6 %BOD/ThOD	Catalogic™
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	93.6 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84.4 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	42 jours	Déplétion du carbone organique	83.6 % Suppression de carbone organique dissous COD	Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation	64 jours	Déplétion du carbone organique	23.6 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 306-biodégradabilité eau de mer
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés	69102-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.55	
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Catalogic™
Phtalate de diundécyle, ramifié et linéaire	85507-79-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	10.33	
Acide silicique, sel d'aluminium, de potassium et de sodium	12736-96-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Composant analogue BCF - Poisson	23 jours	Facteur de bioaccumulation	<=28.6	
Huile de ricin	8001-79-4	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Catalogic™
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.8	Catalogic™
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≤1.13	EC A.8 coefficient de partage
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	4.6	OECD305-Bioconcentration
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.462	EC A.8 coefficient de partage
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<13	OECD305-Bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	150 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	Episuite™
1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	3 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention

des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

ADR/IMDG/IATA: Non réglementté pour le transport / Not restricted for transport.

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be